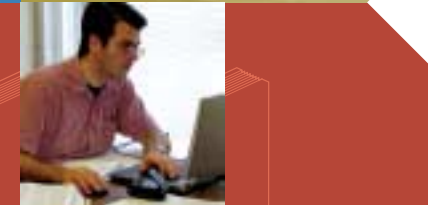
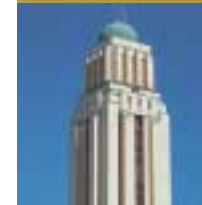


## Les bibliothèques Une cause à soutenir



### Les espaces

En raison de l'intégration des technologies, de la multiplication des services d'assistance et de formation documentaire et de l'évolution des méthodes pédagogiques qui préconisent notamment le travail en équipe, les bibliothèques doivent procéder à d'importants réaménagements pour s'adapter aux besoins actuels et offrir aux étudiants des lieux de travail fonctionnels et conviviaux.



- Nous planifions d'importants projets de numérisation afin de diffuser sur notre site Internet des livres, des diapositives et des cartes de grande valeur. La numérisation présente le double avantage de faciliter grandement l'utilisation des documents et d'en assurer la protection.
- Afin de préserver pour les générations futures le patrimoine intellectuel dont elles ont la responsabilité, les bibliothèques doivent procéder à la restauration et à la reliure de nombreuses collections.

### Les technologies de l'information

Nous déployons des efforts considérables pour offrir à nos usagers l'accès à une technologie de pointe. Nous croyons qu'il en va de la qualité et de l'efficacité de l'apprentissage et de la recherche, de même que de la performance de nos diplômés. Nous observons avec fierté un progrès constant dans l'utilisation des technologies par nos usagers. Il en résulte naturellement une demande croissante en matière d'infrastructure et de soutien informatiques.

## Investir dans le développement des bibliothèques : un geste de philanthropie

Il vous est loisible de choisir à quelle fin sera utilisé votre don. Parmi nos projets, il s'en trouvera sûrement qui sauront vous intéresser et vous tenir à cœur. Quel qu'en soit le montant, votre don fera la différence. Merci de votre générosité!

## Des valeurs sûres de tradition et d'innovation. Un aperçu des projets à appuyer :

### Les collections

- Les bibliothèques doivent soutenir l'ensemble des programmes d'enseignement et de recherche par une documentation multidisciplinaire et de portée internationale. Nous devons donc acquérir les plus récentes publications tout en veillant à constituer des collections qui témoignent de l'évolution des connaissances, aussi bien en version papier qu'électronique. Un défi d'envergure.



Je souhaite rencontrer la conseillère en développement afin de mieux connaître les façons de faire un don en faveur des bibliothèques.

Je souhaite faire un don immédiatement.

Ci-joint, un montant de:  \$

Pour l'utilisation suivante:

- Priorités de la Direction (excluant les dépenses courantes)
- Fonds de dotation des bibliothèques
- Une des bibliothèques du campus (précisez laquelle):

Autre (précisez):



Voici mes coordonnées:

Nom:

Adresse:

Téléphone:

Courriel:

## Au cœur de la vie universitaire

Les 18 bibliothèques de l'Université de Montréal sont des centres de découverte et d'apprentissage résolument engagés à répondre aux besoins d'information des étudiants, des professeurs et des chercheurs.

Les enjeux sont importants et les projets à réaliser sont nombreux. À elles seules, les sources publiques de financement ne parviennent plus à combler tous les besoins. Pour assurer notre développement, nous comptons également sur la participation de la communauté et apprécions vivement que plusieurs donateurs aient déjà contribué à notre cause.

## Assurer l'avenir des bibliothèques... Oui, mais comment ?

Il existe plusieurs façons d'appuyer les bibliothèques : immédiatement, progressivement ou en planifiant pour le futur, chacune comportant des avantages fiscaux. À votre convenance, c'est avec plaisir que nous en discuterons avec vous.

### Par des dons annuels

#### Souscrire maintenant

Planifiez vos dons et contribuez au soutien des bibliothèques. Vous pouvez soit faire parvenir un chèque à l'ordre de l'Université de Montréal, soit effectuer un paiement préautorisé, par carte de crédit ou par retenue sur la paie ou la rente dans le cas des employés et retraités de l'Université. Un reçu officiel vous sera remis pour tout don de 20 \$ et plus.

#### Par la création d'un fonds personnalisé

#### Une option sur mesure, un geste qui dure

Créer un fonds personnalisé peut être une façon concrète d'honorer un être cher ou de souligner une contribution remarquable. La création d'un fonds assure la pérennité de votre geste en garantissant un support continu à la cause qui vous tient à cœur. Le fonds capitalisé personnel suit un protocole qui lui est propre et qui respecte les désirs du donateur. Établi grâce à un montant de départ, le fonds personnalisé se constitue de plusieurs façons. Le donateur peut verser la somme totale à capitaliser lors de la signature du protocole ou l'échelonner sur plusieurs années. Le fonds sera versé au Fonds de dotation de l'Université de Montréal et géré conformément aux politiques en vigueur. Un reçu officiel sera émis.

### Par le don de polices d'assurance-vie

#### Assurer l'avenir

On peut effectuer des dons de polices d'assurance-vie en transférant la propriété d'une police en cours ou déjà payée au nom de l'Université de Montréal. Un reçu officiel sera émis pour la valeur de rachat de la police ou pour le montant des primes payées après la date du transfert. Vous pouvez également nommer l'Université bénéficiaire de votre police d'assurance-vie. Votre succession recevra alors un reçu officiel pour le montant assuré.

#### Le legs testamentaire et autres dons planifiés (rentes de charité, dons de titres, etc.)

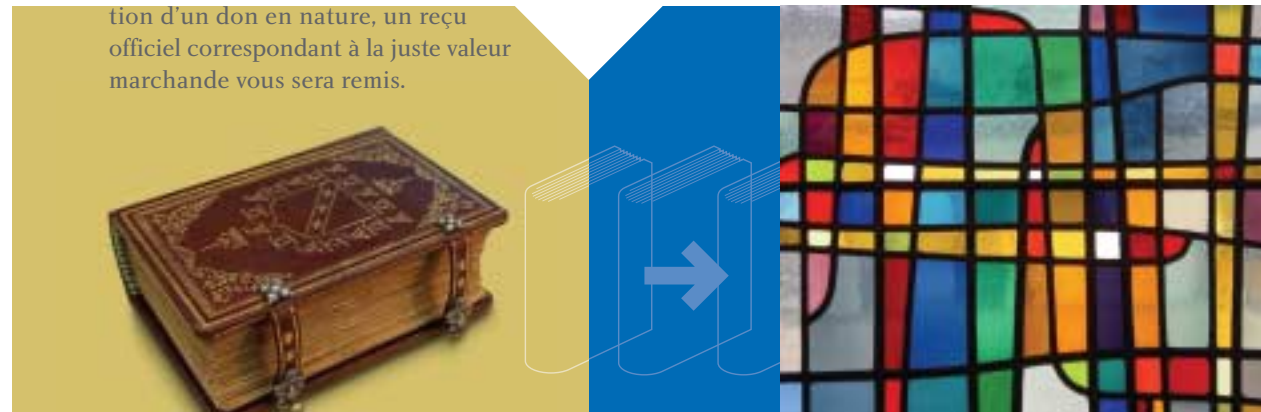
#### Planifier maintenant, donner plus tard

En prévoyant un don dans votre testament, vous établissez maintenant la façon dont vous désirez soutenir un projet qui vous intéresse. Quelle que soit votre situation financière, il existe un moyen qui vous permettra de jouir de vos actifs tout en réservant une part aux bibliothèques. Les dons planifiés donnent droit à des avantages fiscaux significatifs. Votre conseiller financier ou votre notaire saura vous guider dans cette démarche.

### Par des dons en nature

#### Faire don de vos collections

Livres anciens, cartes et plans, partitions musicales, disques, documents inédits ou collections savamment constituées au cours des ans peuvent représenter un enrichissement significatif pour nos bibliothèques. En accueillant ces dons, nous prenons la responsabilité de les traiter, de les loger et de les rendre accessibles. Nous acceptons uniquement les documents qui s'inscrivent dans notre politique de développement de collections. À la suite de l'acceptation d'un don en nature, un reçu officiel correspondant à la juste valeur marchande vous sera remis.



Devenir Ami des bibliothèques

Pour en savoir plus sur les façons de donner ou sur les projets spécifiques auxquels vous pourriez contribuer, visitez notre site Internet :

[www.bib.umontreal.ca/fdev](http://www.bib.umontreal.ca/fdev)

Vous pouvez aussi contacter :

**Madame Caroline Bergeron**  
Conseillère en développement  
de la Direction des bibliothèques

caroline.f.bergeron@umontreal.ca  
Téléphone: (514) 343-6111, poste 8731  
Télécopieur: (514) 343-6457

Adresse postale:  
Université de Montréal  
Direction des bibliothèques  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

[www.bib.umontreal.ca/fdev](http://www.bib.umontreal.ca/fdev)